

1.

Débitrice: **SCS Café Sàrl**, Rte du Village 35, 1807 **Blonay**
2.

Déclaration de faillite: 26.06.2003
3.

Suspension de faillite: 15.09.2003
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 29.09.2003
5.

Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.
6.

Remarques: exploitation, direction et gestion d'établissements dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie; commerce de biens de consommation

Dans ce même délai, les débiteurs et ceux qui détiennent des biens de la faillie, à quelque titre que ce soit, sont tenus sous les peines de droit (art. 324 CPS) de s'annoncer à l'Office.

Office des faillites de Vevey

1800 Vevey

(01179100)